



AVIS DE COURSE

Trophée Alain DUPUIS 2024

Date : **16 et 23 Mars, 27 Avril et 18 Mai 2024**

Lieu : **Golfe du Morbihan**

Autorité organisatrice : **Les Amis de Conleau** (club FFVoile n° 56073)

Grade C

1 RÈGLES

L'épreuve est régie par :

- les règles telles que définies dans les *Règles de Course à la Voile (RCV 2021 – 2024)* ;
- la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2 ;
- les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) quand elles s'appliquent ;
- les règlements fédéraux.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront disponibles à partir du **04 Mars 2024** à 18h00 en version électronique à l'adresse suivante : www.amisdeconleau.org

3 COMMUNICATION

Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse suivante : www.amisdeconleau.org

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à :

- tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A ,B ou C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5ème catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

- tous les voiliers habitables jaugés OSIRIS d'un coefficient minimum de 3 et d'une longueur minimale de 5,5 mètres.

Documents exigibles à l'inscription :

a) Pour chaque membre de l'équipage **majeur** :

- une licence Club FFVoile valide mention « compétition » ou « pratiquant ».

b) Pour chaque membre de l'équipage **mineur**:

- soit la licence Club FFVoile valide, mention « compétition ».
- soit la licence Club FFVoile valide, mention « pratiquant » accompagnée de l'attestation relative au questionnaire de sante ou à défaut d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins de 6 mois.
- Une autorisation parentale.

Les licences FFV annuelles ou temporaires sont disponibles sur les services en ligne des Amis de Conleau : www.amisdeconleau.org

Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide à défaut le rating appliqué sera celui de la table annuelle des ratings 2023.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire à partir du 12 Février exclusivement sur la boutique en ligne des Amis de Conleau : www.amisdeconleau.org .

Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

Pour chaque jour de course, les inscriptions (bateau et équipage) seront closes la veille à 16h00.

5 DROITS À PAYER

Les droits sont les suivants :

Pour le bateau et son équipage
10 euros

6 PUBLICITÉ

Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7 PROGRAMME

La ligne de départ est ouverte les jours de courses de 14h à 16h

8 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

Les bateaux devront avoir à bord au minimum l'armement et le matériel de sécurité conforme à la législation pour une catégorie de navigation à moins de 6 milles d'un abri.

Chaque bateau doit en outre disposer d'une VHF en état de fonctionner et d'un téléphone portable déclaré à l'inscription. La VHF devra rester en veille pendant la durée de la régates sur le canal qui sera communiqué aux concurrents lors du briefing. L'organisation pourra procéder à des appels de contrôle pendant l'épreuve. Tout concurrent dans l'incapacité de répondre pourra faire l'objet d'une pénalité.

9 ÉQUIPAGE

Le nombre de personnes embarquées est fixé à **2 au minimum**.

10 LIEU

Les modalités des émargements seront précisées dans les Instructions de courses.

11 PARCOURS : 3 MN (DEPART INDIVIDUEL , PARCOURS CHRONOMETRE)

Ligne de départ entre tourelle verte Roguedas et perche rouge cale de Roguedas

Laisser bouée latérale verte Drenec à babord

Contourner les îles Logoden (sens au choix)

Laisser bouée latérale verte Drenec à tribord

Ligne d'arrivée entre tourelle verte Roguedas et perche rouge cale de Roguedas

12 SYSTÈME DE PÉNALITÉS

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

13 CLASSEMENT

Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

A l'issue de la dernière journée, le meilleur chrono réalisé par chaque concurrent sera retenu afin d'établir le classement.

14 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

15 PROTECTION DES DONNÉES

Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

16 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

17 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

www.amisdeconleau.org

voile@amisdeconleau.org

06 19 67 79 89

En vous inscrivant tôt vous facilitez la tâche des bénévoles...